DROIT AU SEJOUR POUR LA FAMILLE DE SISI et ELIOT CHEN

Monsieur le Préfet de Police de Paris,

Monsieur et Madame Chen ont déposé un dossier de demande de titre de séjour. Ils ont reçu un refus en date du 14 août 2006. Pourtant, leur situation correspond en tout point aux critères énoncés dans la circulaire du 13 juin 2006. Leur fils Eliot est scolarisé à l'école maternelle du 59bis rue de Romainville et leur fille Sisi est au collège Sonia Delaunay, dans le 19° arrondissement de Paris.

Nous, parents d'élèves, enseignants, citoyens attachés aux Droits de l'Homme, sommes choqués par cette situation qui place toute une famille dans la précarité affective, sociale et scolaire. Nous vous demandons de revenir sur une décision qui ruine la crédibilité des valeurs de justice et de solidarité que défend la France, et de leur octroyer un titre de séjour « vie privée et familiale ».

nom	Adresse	Qualité	Signature

A. REZGUI Collège S Delaunay 14-16 rue Euryale dehaynin 75019 Paris